Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

- 1. Si durant les saisons de navigation 1931, 1932 et 1933, M. Jean-Baptiste Painchaud a été à l'emploi du ministère de la Marine, Service des signaux, à l'île aux Grues.
 - 2. Si ses services ont été requis pour la saison de navigation 1934.

3. Sinon, quelles sont les raisons de son renvoi.

- 4. Si ce monsieur a passé les examens exigés par le département.
- M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Power-Ordre de la Chambre-Document montrant:-

1. Si durant les saisons de navigation de 1931, 1932 et 1933, M. Dancause a été à l'emploi du ministère de la Marine, division des signaux, à l'île aux Grues.

2. S'il a été employé pour la saison de navigation de 1934.

3. Si ce monsieur n'a pas été employé durant l'une des saisons de navigation plus haut mentionnées, pour quelles raisons il ne l'a pas été.

4. Si ce monsieur a passé les examens exigés par le département.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

 Si durant les saisons de navigation 1931, 1932 et 1933, M. Charles N. Roy, a été a uservice du ministère de la Marine, division des signaux, à l'île aux Grues.

2. S'il a été employé pour la saison de navigation de 1934.

3. S'il n'a pas été employé durant l'une des saisons ci-haut mentionnées, pourquoi il ne l'a pas été.

4. Si ce monsieur a passé les examens exigés par le département.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant la saison 1933, combien de saisies d'appareils pour la prise du homard, le garde-côte n° 2 a opérées dans la baie Malpèque et dans le voisinage.

- 2. Durant la saison 1933, combien de saisies d'appareils pour la prise du homard on a opérées au chenal Tignish et au chenal Hardy, île du Prince-Edouard.
- 3. Quelle quantité de cages, de câble et d'appareils on a saisis dans chaque cas, et de quelle façon on en a disposé.

4. Quelle somme d'argent ont rapporté ces ventes.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Stinson, la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Bills privés concernant le remboursement de l'honoraire de \$200 pour bills privé en rapport avec le Bill No 9, soit agréée.

Le Bill No 99, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.